

PRO/stb

Bern, den 27. Januar 1981

1.B.22.12.Iran, (Am)

aa  
28.1.

Herrn Bundesrat AUBERT

IRAN

Ich betrachte die Erklärungen, die Botschafter Lang dieser Tage schweizerischen Journalisten per Telephon abgegeben hat (vergleiche Beilage, wovon Sie ebenfalls Kopie erhielten) als wenig opportun.

Sie sind nur teilweise richtig, indem Lang fast bis zum Schluss regelmässig die drei amerikanischen Diplomaten im Aussenministerium besuchen konnte, die unter der Kontrolle der Regierung standen, im Gegensatz zu den für ihn nicht erreichbaren weiteren 49 Geiseln, die sich in der Gewalt der "Studenten" befanden.

Sie sind auch insofern m.E. nicht ganz richtig, als wir effektiv bis zuletzt nicht wussten, ob die Geiseln wirklich, wie die Regierung behauptete, in ihre Verantwortung übergeben worden waren, oder noch immer von den "Studenten" kontrolliert wurden. Dies hat uns Lang selbst mehrmals berichtet. Ebenso scheint, dass die drei Diplomaten nach ihrer Wegführung aus dem Aussenministerium, sich vorerst in der Gewalt der "Studenten" befanden und erst zuletzt, nach 36-stündiger Verzögerung 10-15 Minuten vor Abflug des Flugzeuges zu diesem gebracht wurden. Lang hat uns dies selbst mitgeteilt.

Auch sonst scheinen mir seine recht emotionalen Bemerkungen zumindest übertrieben und jedenfalls psychologisch nicht geschickt.

Am meisten bedauere ich, dass Langs Erklärungen Ihren eigenen Antworten in der letzten Fragestunde des Nationalrats gegenüber Valentin Oehen widersprechen. Der Eindruck entsteht



- 2 -

also, dass Lang Oehens Auffassung, die auf den sattem bekannten Intriganten Anton H. Keller zurückgeht, nun seinerseits gegenüber Ihrer eigenen Auffassung ausspielt.

Wären Sie einverstanden, dass wir Lang strikte Anweisung erteilen, sich jeder weiteren Aeusserung, die von den Journalisten auf ihre Art ausgelegt wird, zu enthalten?

Auf Journalistenanfragen zum beiliegenden Interview hat BRE m.E. richtig geantwortet, dass wir die Lage jedenfalls nicht so dargestellt hätten, dass Langs Erklärungen offensichtlich überspitzt wiedergegeben worden seien und dass wir weiterhin in Iran als Schutzmacht Verantwortung tragen.

(Raymond Probst)

Beilage

Kopien: BRE, UL/FM

# DÉFENSE DES INTÉRÊTS AMÉRICAINS PAR LA SUISSE

PRO ✓

BRE ✓

GH ✓

Teheran ✓

Washington ✓

## L'ambassadeur de Suisse à Téhéran, M. Erik Lang, a ouvertement accusé le gouvernement iranien d'avoir violé ses obligations envers la Suisse dans l'affaire des otages américains.

Au cours de l'interview accordée dimanche soir à la Radio suisse romande — et qui a été résumée de manière incomplète par l'Agence Télégraphique Suisse (voir la Tm de hier) — M. Lang a en effet commenté de la manière suivante le refus des autorités iraniennes de permettre au personnel diplomatique suisse de visiter les otages: « Il (le gouvernement iranien réd.) n'a pas respecté les engagements et les devoirs qu'il avait à notre égard en notre qualité de puissance protectrice (des Etats-Unis réd.) » M. Lang a par ailleurs jugé insuffisantes les assurances que lui ont données le président, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères iraniens à propos du

traitement réservé aux otages. Selon l'ambassadeur de Suisse, « à côté des déclarations formelles, il y aurait eu en plus le devoir des autorités responsables de l'Iran de s'enquérir et de vérifier, peut-être plus que cela n'a été fait les conditions de détention des otages. »

On sait que, en plein accord avec le gouvernement de Téhéran, la Suisse assure la défense des intérêts américains en Iran depuis le 24 avril 1980. En vertu du droit international, le gouvernement iranien aurait dû donner à la Suisse le contrôle des immeubles appartenant aux Etats-Unis ainsi que la possibilité de voir tous les ressortissants américains se trouvant en Iran. Selon l'ambassadeur Lang, les autorités ira-

niennes se seraient engagées à respecter leurs obligations dans ce domaine. Jusqu'en novembre, Téhéran a toutefois refusé de permettre aux Suisses de visiter les détenus américains « sous prétexte que les otages n'étaient pas sous le contrôle du gouvernement ». En novembre ce prétexte ne valait plus, puisque le gouvernement iranien a officiellement déclaré que les otages étaient désormais sous son contrôle. L'ambassadeur est donc intervenu une nouvelle fois, mais sans succès. Le 2 décembre, le gouvernement iranien a en effet écrit à M. Lang « que la question avait été étudiée par le cabinet mais qu'elle n'était pas encore mûre et qu'on y reviendrait ». Jamais, depuis, le gouvernement iranien n'a laissé le personnel diplomatique suisse visiter les otages dans leur lieu de détention.

Les déclarations de M. Lang contredisent en partie les propos que le chef du

Département fédéral des affaires étrangères, M. Pierre Aubert, avait tenus les 8 et 15 décembre devant le Conseil national. M. Valentin Oehen (Action Nationale, Berne) avait alors demandé que la Suisse refuse solennellement d'exercer son mandat de puissance protectrice des Etats-Unis tant que l'Iran ne respecterait pas les règles du droit international liées à ce genre de mission. Tout en rejetant la demande de M. Oehen, M. Aubert avait alors déclaré que les conditions dans lesquelles la Suisse assumait son mandat n'avaient pas changé. En fait, elles avaient changé sur le plan juridique puisque, depuis le mois de novembre, le gouvernement iranien reconnaissait officiellement que les otages étaient désormais sous son contrôle.

Michel Walter

